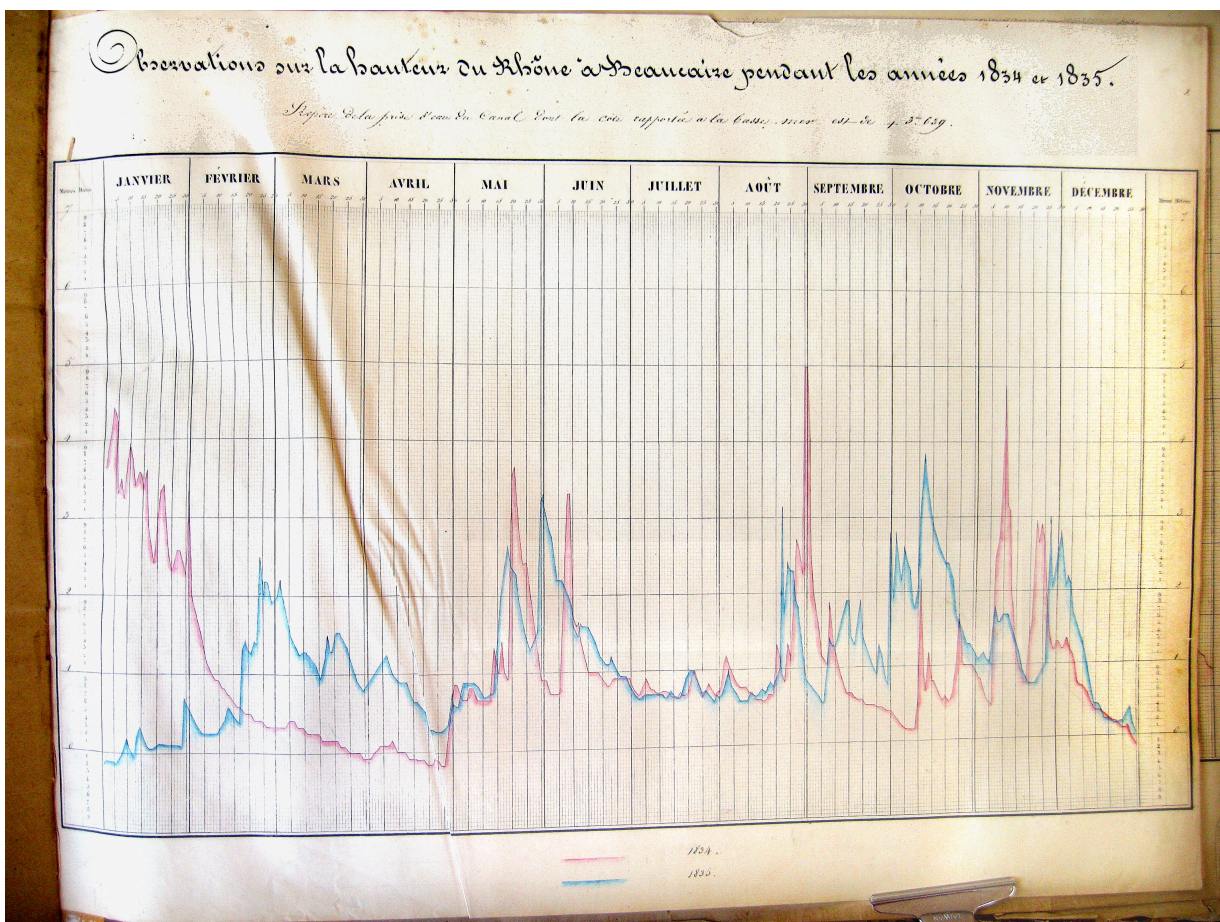


AD Hérault, 5 F 1348, Canal de Beaucaire à Aigues-Mortes. Hauteurs du Rhône à Beaucaire.
 Courbe rouge : 1^{ère} année citée. Courbe bleue : 2^e année citée.



● 1834 :

ADBR, 10 S 57 /1. Rapport de MM. Les syndics de l'association des chaussées et calades de la commune de Boulbon, adressé à M. le conseiller d'Etat, préfet des Bouches-du-Rhône, d'après la demande qu'il en a faite, à M. le Comte de Raousset-Boulbon, député par le syndicat, pour soutenir les intérêts de l'association et demander la prompte réparation de la Grande Pallière, que M. d'Aramon voudrait empêcher, 5 mars 1835.

De ce très long et intéressant rapport, nous extrayons ci-dessous les passages les plus remarquables sur l'évolution, à long terme, du lit du fleuve et de ses corrosions rivulaires face à Boulbon et à Aramon ainsi que les conflits séculaires que cette situation entraînait entre ces deux communes. L'ensemble, outre quelques précisions concernant l'effet des crues antérieures (1674 et 1679), apporte un bon exemple des effets dits "anthropiques" : ici, par l'intensité et la densité des travaux sur les rives du Rhône et par voie de conséquence, aussi sur l'hydrologie. D'autant plus que cette rivalité entre les communes opposées de Boulbon et d'Aramon remontait au moins au XVII^e siècle.

"Nous soussignés, syndics de l'association des chaussées de la commune de Boulbon, avons l'honneur d'exposer à Monseigneur le Préfet, au nom de nos concitoyens, qu'après avoir pris

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

connaissance de l'opinion des ingénieurs du Gard et des Bouches-du-Rhône sur la Grande Pallière, qui est le boulevard et la sauvegarde de nos propriétés. Nous demandons, de nouveau, que nos droits soient respectés, que justice nous soit accordée, et que les prétentions de M. d'Aramon, tendantes à empêcher la réparation, ayent enfin un terme, et soient définitivement repoussées".

Comme préliminaires, les syndics entreprennent un tableau ou résumé historique des chaussées du lieu, divisé en deux "époques". Ces données, se rapportant aux archives du lieu de Boulbon (délibérations) ont été à plusieurs reprises incluses dans la chronologie des crues du Rhône, en 1663, 1666, 1673, 1674, 1677 et 1680.

1^{ère} époque

*"Ce fut en 1663, ainsi qu'il conste des registres de la communauté, que fut commencée la première de nos digues, appelée aujourd'hui, **Pallière de l'Abbesse**. Elle est située à la tête de notre territoire, près la **Roque d'Acier**. Une délibération communale en date du 24 janvier 1666, nous apprend qu'elle coutât 6000 f., et une autre du 26 avril suivant en légalise la réception. Quel était le but de cette coûteuse construction et des sacrifices pécuniaires qu'elle avait occasionnés ? Le voici. Toute la masse d'eau du Rhône se jetant avec violence sur nos rives, il était besoin de trouver un point d'arrêt suffisant pour l'empêcher de détruire le territoire de Boulbon, qui était déjà entamé en tête, puisque le Rhône s'était creusé un embranchement dans la plaine, qui prit alors le nom de **La Lône**.*

Mais tandis que l'on garantissait en amont, le centre de nos bords (là où se trouve aujourd'hui les restes de la Grande Pallière et celle dite de Ravaou) subissait des pertes énormes et tellement rapides qu'il fut proposé par les consuls, le 10 décembre 1673, de décharger de la taille, les sieurs Vincent et Olivier, qui se plaignaient de ce que le Rhône avait emporté leurs terres qu'ils avaient proches le port d'Aramon. Une députation vérifia les lieux et le 8 mars 1674, il fut reconnu qu'effectivement le Rhône avait emporté toutes les susdites terres. Les sieurs Olivier, et Vincent furent en conséquence déchargés de ladite taille. Le 27 mai suivant, pareille décharge fut aussi accordée à M. le Consul, et ce dernier, vu l'urgence du péril, offrit de faire à ses frais, toutes les réparations nécessaires, pour empêcher que sa propriété ne fut entièrement emportée par les eaux, ce qui fut accepté par le conseil général de la communauté".

Les syndics ajoutent que les îles du seigneur d'Aramon, en particulier celle dite de **Joussaud**, profitèrent des pertes des sieurs Vincent et Olivier. Le compoix noble¹ d'Aramon de 1645 donnait à cette île une superficie de 12 salmées et demie, qui "s'agrandissait journellement aux dépens de nos bords", une contenance qui, en 1835, était de plus de 170 salmées (119 hectares) :

"On ne contestera certainement pas, que c'est aux dépens seuls de notre territoire que cette isle s'est si fortement augmentée, puisque du côté du Gard, le port et les murailles de la ville d'Aramon sont une barrière que le fleuve n'a pu renverser²".

Les syndics font état des "grands désastres" survenus en 1674 et en 1679 :

"Le conseil de la communauté s'assembla le 6 novembre 1674 et constata les ravages que les eaux venaient de faire : les chemins royaux, minés depuis longtemps, furent détruits, et les

¹ Compoix noble : cadastre des terres des privilégiés non taillables.

² Dans leur volonté de prouver leur désavantage, les syndics de Boulbon oublient de faire leur part aux apports alluvionnaires du fleuve lui-même, en provenance du bassin d'amont, transformations continues surtout en période de crues, créant d'éternels conflits de frontières entre provinces riveraines.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



chaussées emportées en plusieurs endroits. L'on se décida alors, pour éviter une ruine prochaine et inévitable, de construire de nouvelles digues ou pallières, pour amortir en divers endroits l'impétuosité du courant. Un emprunt de 3 414 f. pour réparations urgentes fut proposé et adopté. Cette somme n'étant point suffisante, diverses autres assemblées votèrent unanimement d'autres emprunts que le seigneur intendant de la Province autorisât aussitôt. C'est ainsi que notamment les 14, 20 janvier et 6 février 1675, l'on convint, et voici les propres paroles d'un procès-verbal, que pour des pallières, et la réparation de la rive du Rhône, il fallait faire de grandes et notables dépenses, pour conserver le terroir. Enfin, toutes les délibérations de cette époque ne contiennent que des lamentations sur les ravages du fleuve, qui s'avancait toujours de plus en plus des chaussées (5 juillet 1677) et la nécessité d'activer les travaux fut telle, que les habitants s'imposèrent extraordinairement de 27 sols par chaque florin le 5 mai 1675".

Les syndics joignirent en extrait une délibération du 7 janvier 1680 qui informait que malgré le vote d'un emprunt de 3 414 f. en 1674, malgré les impositions extraordinaires, ainsi que l'autorisation de l'Intendant d'emprunter encore 4 000 f., on demandait, en plus, à cette date, un emprunt de 8 000 f.. Ils rappellent aussi que le seigneur marquis d'Aramon, comme son successeur de 1835, signifia aux consuls de démolir la pallière que l'on avait commencée. Les consuls de Boulbon demandèrent l'appui de l'Intendant et du Parlement de Provence contre ces prétentions. Le seigneur d'Aramon aurait finalement accepté au moins un accord de compromis à l'amiable (d'après une délibération de Boulbon du 20 août 1677).

En 1835 ce "système de défense" consistait en "quatre pallières, qui de l'une à l'autre, maintiennent le courant de l'eau sur le milieu du fleuve" et l'on détruirait leurs effets "si l'on négligeait d'en réparer une seule".

2^e époque

Les syndics font alors le parallèle de leur situation en 1835 avec celle des anciens Boulbonnais, situation de dégradation qui remontait au moins à 1814 :

"En effet, Monsieur le préfet, comme eux, nous avons eu nos bords emportés, et comme eux, nous avons vu s'approcher chaque jour vers nous l'isle de Joussaud. Il est de fait que tant que nos pallières se sont maintenues en bon état, la rive droite ne s'est point avancée devant nous. Dès qu'elles ont été dégradées³, elle a repris les envahissements, et une partie de nos calades ont été détruits, parce qu'ils ne peuvent pas subsister longtem[p]s, sans le concours des pallières qui les empêchent d'être rongés par un courant trop rapide".

Contre l'idée d'un simple revêtement en pierres sur les rives de Boulbon, suffisant selon les ingénieurs du Gard, et non pas des pallières, les syndics entreprennent alors de démontrer leur thèse par des chiffres :

*"Nous commencerons par la digue du **Ravaou**, réparée il y a deux ans d'après le devis. En 1814, la branche du fleuve qui le dirige de notre côté, avait, de l'extrémité de cette digue à la tête de l'isle de **Joussaud**, 475 mètres d'ouverture. En 1834, la largeur n'est plus que de 455 mètres. Dans l'espace de vingt ans, il a donc été gagné sur le lit de ce fleuve 320 mètres de gravier dont M. d'Aramon s'est emparé par des voies illicites, et en atterrissant par des constructions une branche du Rhône qui séparait **Joussaud** de ce terrain. Cet*

³ Les syndics omettent de dater cette période de dégradation des chaussées, mais par recoupement, on peut la situer vers 1814 ou les années qui précédèrent, peut-être liée à la Révolution et l'Empire, mais aussi aux terribles crues de 1791, 1801 et 1810.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

atterrissement subit de la rive gauche a fait reculer nos bords, presque vis-à-vis le gravier de 153 mètres, et détruit une longueur de 665 mètres de chemin de hallage revêtu de perrés, ce qui nous fait répéter que le volume d'eau se jetant sur nos rives est trop considérable pour que de simples perrés résistent à son influence, et vouloir suivre un système de défense, sans une protection immédiate de digues qui amortissent la chute serait le signal de dommages incalculables pour notre commune.

Les pertes que nous venons de signaler vers la partie en amont de la Grande Pallière se sont en même temps faites sentir vis-à-vis elle, par suite de la dégradation. En voici les résultats : en 1814, la largeur du fleuve était, à partir du centre de cette construction, de 330 mètres ; aujourd'hui, elle n'en a que 110. Cette mesure ne peut être contestée puisque c'est la même que MM. Les ingénieurs des Bouches-du-Rhône et du Gard viennent de donner au Rhône, dans le plan annexé à leur dernier rapport. Ainsi, Monsieur le préfet, outre les 320 mètres usurpés devant la digue du Ravaou, et toujours dans l'intervalle de 20 ans, la propriété de M. d'Aramon a envahi devant la Grande Pallière 220 mètres du fleuve, savoir de 1814 à 1829 - 126 mètres, et de 1829 à 1834 - 94 mètres, ce qui forme les deux tiers du lit du Rhône existant en 1814. Ce calcul doit être assez éloquent, pour justifier la réparation que M. d'Aramon a la singulière prétention de vouloir empêcher devant son isle, qui a déjà gagné plus de 160 salmées.

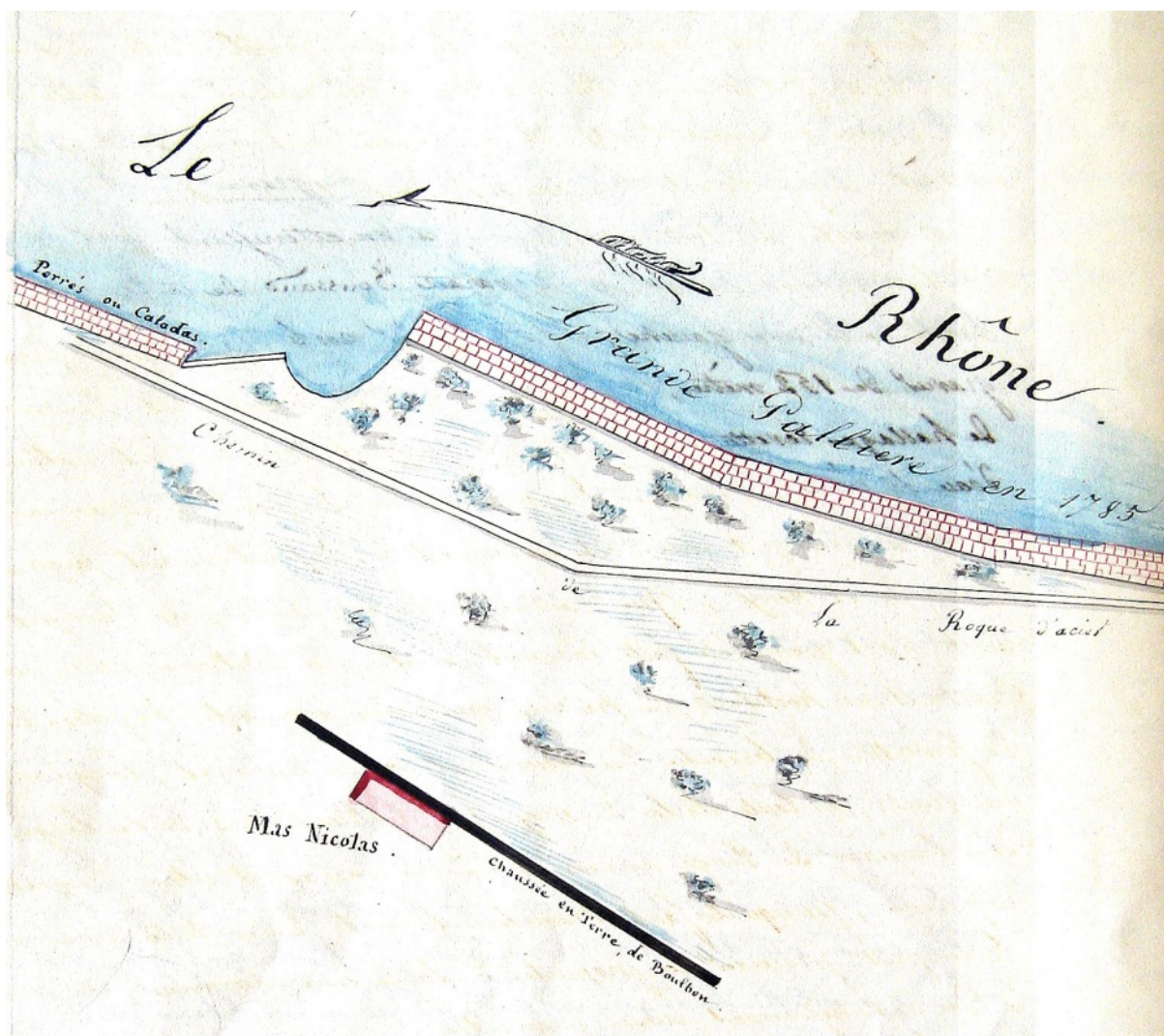
Un fait utile au développement de nos droits doit être encore mis à l'appui de notre rapport, c'est que l'aspect de la pallière, vu dans le plan des ingénieurs et dans son état actuel, ne paraît se dessiner dans le lit du fleuve, que parce qu'une corrosion s'est produite derrière elle, et a formé une espèce de bassin, qui ne s'est creusé que parce qu'elle était dégradée. Voici la copie du plan de cette localité, levé en 1785, par un ingénieur géographe⁴, et dont l'original vous sera présenté".

⁴ Cet ingénieur géographe est très probablement, vu la date, l'un de ceux qui travaillaient pour la grande carte de France dite de Cassini.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



[le nord est à droite]

"Vous voyez, Monsieur le préfet, qu'alors la pallière était adossée à la terre ferme appartenant à M. le Comte de Raoussset. Presque tous les habitants dont les biens, et nous syndic de l'association, avons vu ou appris que ce terrain était garni de bois touffus et semé en prairies artificielles. Le plan cadastral de 1814 ne présente, même à cette époque, qu'un commencement de corrosion et il résulte de ces renseignements que, quand cette digue sera réparée et qu'elle aura acquis son ancienne élévation, son objet sera, ainsi que le dit fort bien M. l'ingénieur Poule dans l'article 5 de son devis, approuvé par le gouvernement, d'arrêter le courant débordé et de déterminer l'atterrissement du bassin, où en l'état actuel les eaux du fleuve établissent un courant rapide, qui corrode le terrain, et rend le chemin de hallage dangereux. Ainsi, une fois que le terrain enlevé par suite des envahissements de la rive droite et de la dégradation de la Grande Pallière, sera reconquis, cette pallière ne semblera plus entrer dans le lit du fleuve, mais fera partie de ses bords seulement, comme elle le faisait jadis. Du reste, M. de Raoussset dit avec vérité que lorsqu'il s'est imposé, après le devis de M. Poule, il n'a pas prétendu que ce devis fut changé de manière à lui enlever une partie de sa propriété, dont il paye les impositions, et qu'on ne peut lui ravir qu'en la lui achetant, ce qui serait très onéreux pour l'association".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Les syndics de l'association considèrent donc que cette question du droit à se protéger par une pallière, comme le firent leurs lointains prédécesseurs à Boulbon, comme *"une chose jugée"*. Ils demandent au préfet d'examiner avec soin les détails du plan joint à leur rapport, plan levé pour le cadastre et qu'ils opposent au plan des ingénieurs qui, selon eux, exagérait la largeur et la force de la Grande Pallière, la faisant paraître plus *"hostile"* qu'elle n'était.

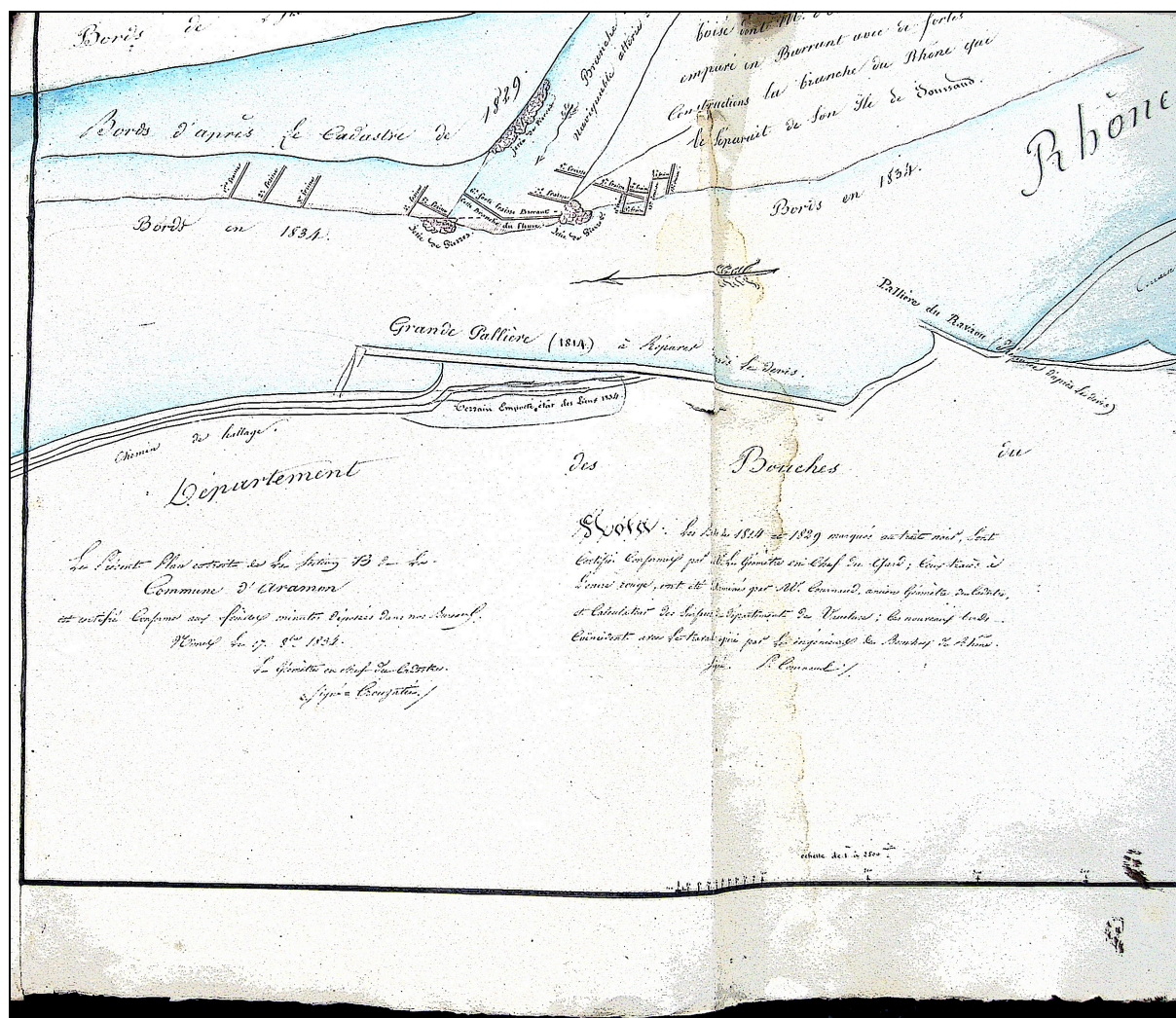


Plan des changements opérés sur les bords de la rive droite du Rhône, vis-à-vis la Grande Pallière à la commune de Boulbon depuis 1814 et 1834.

Ensemble encore lisible malgré quelque usure et des dégradations. Nord aussi à droite, comme la figure précédente.

Voir les détails dans l'extrait ci-dessous.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Ces détails, évidemment "orientés" mais malgré tout intéressants montrent les faits suivants : **En rive gauche** (ici en bas), à l'extrémité droite, la Pallière du Ravaou (réparée d'après les devis) ; au centre, la Grande Pallière (1814) à réparer et le terrain emporté à l'arrière, comme il était en 1834 ainsi que la partie du chemin de hallage (sur 665 mètres).

En rive droite (en haut) et de gauche à droite, le plan met particulièrement l'accent sur la série de 15 épis ou "fassines" aux alentours de la brassière ou "branche" de navigation que le sieur d'Aramon a barrée et fait atterrir. Le plan ne manque pas de souligner aussi la présence de jetées de pierres à l'embouchure de cette branche. A gauche, il marque la progression des terres de 1829 à 1834 aux dépens du lit du Rhône lui-même. A droite de cette embouchure, la mention écrite souligne "le gravier boisé dont M. d'Aramon s'est emparé en barrant avec de fortes constructions la branche du Rhône qui le séparait de son île de Joussaud". Enfin, sur cet extrait, apparaît aussi dans le coin supérieur gauche le début de l'ancienne ligne de rivage du fleuve, telle qu'elle se présentait en 1814 d'après le cadastre, section B de la commune d'Aramon, certifié conforme par le géomètre en chef du service (suscription en bas à gauche).

Dans une longue dernière partie intitulée "Discussion", non reproduite ici, les syndics de l'association de Boulbon énumèrent les dispositifs législatifs ou réglementaires qui leur donnent le droit de continuer la réparation de leur Grande Pallière, un droit acquis, encore réitéré récemment et tacitement par le Conseil de Préfecture (adjudication des travaux) ou par

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

le Ministère, engagé au tiers de ces opérations. Ils soutiennent aussi que la possession publique sans réclamation ni des communes ni du gouvernement est un cas de prescription, les lois d'ayant "*point d'effets rétroactif*", etc. et "*qu'en vertu de [leur] possession séculaire, vouloir empêcher cette réparation, serait méconnaître le droit sacré de propriété...*".

Le rapport est signé des noms suivants :

Poildavoine, "*saindic*"

Babeau syndic

Giraud syndic

Et le Comte de Raousset Boulbon, "*sindic*"

● Janvier 1834 :

ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

2 janvier 1834 : Le Rhône atteint la cote de 4,08 m à l'échelle de Beaucaire.

3 janvier : 4,42 m.

4 janvier : 4,25 m.

● Août 1834 :

ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

31 août 1834 : Le Rhône atteint la cote de 5 m à l'échelle de Beaucaire.

1^{er} septembre : 4,25 m.

AD Rhône, S 1507, Relevé des crues de débordement observées aux échelles rhénométriques de 1816 à 1861, destiné à l'inspecteur des Ponts et Chaussées, Belin, Lyon.

31 août 1834 : Le Rhône atteint la cote de 4 m à l'échelle d'Avignon.

● Octobre 1834 :

J. LETALLEC, Emmanuel, "Les calamités de 1834-35 à Marseille. La sécheresse. Les inondations. Le choléra-morbus et leurs suites, in *Comité du vieux Marseille*, décembre 1980, p. 501-527.

14 octobre 1834 : un gros orage sur Marseille fait sortir le Jarret et l'Huveaune de leur lit.

● Novembre 1834 :

J. LETALLEC, Emmanuel, "Les calamités de 1834-35 à Marseille. La sécheresse. Les inondations. Le choléra-morbus et leurs suites, in *Comité du vieux Marseille*, décembre 1980, p. 501-527.

10 au 20 novembre 1834 : à Marseille, de nouveaux orages font sortir les ruisseaux de l'Huveaune et du Jarret de leur lit, "*faisant arriver les eaux à une hauteur qu'on n'avait pas vue depuis 1801*", selon la *Gazette du Midi* du 14 novembre 1834.

L'espace compris entre la grande et la petite route d'Aubagne était complètement inondé ; l'écluse de la Pomme, qui assurait principalement l'alimentation en eau de Marseille, est aux $\frac{3}{4}$ emportée [*Gazette du Midi*, 16 et 19 novembre 1834].

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Cela donna lieu à des travaux d'alimentation des eaux publiques de la ville, non détaillés ici mais développés dans l'article.

ADV, 3 S 76 : Hauteurs du Rhône

11 novembre 1834 : Le Rhône atteint la cote de 4,74 m à l'échelle de Beaucaire.

IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

9 novembre 1834 : La Durance atteint 4,30 m à Mirabeau.

ADV, 3 S 485, Tableau des grandes crues de la Durance 1834-1856, 1857.

Il n'y a pas de crue remarquable du Rhône.

Hauteurs des crues de la Durance observées à l'échelle de la martelière de Mirabeau à 8 heures du matin :

8 novembre 1834 : 0,93 m.

9 novembre 1834 : 4,30 m.

10 novembre 1834 : 3,10 m.

11 novembre 1834 : 2,53 m.

12 novembre : 2,40 m.

Hauteurs des crues de la Durance observées à l'échelle de la prise du canal Crillon :

8 novembre 1834 : 0,39 m à midi.

9 novembre 1834 : 0,40 m le matin, 2,15 m à midi, 1,80 m le soir.

10 novembre 1834 : 3 m le matin, 3,05 m à midi, 2,15 m le soir.

11 novembre 1834 : 1,72 m le matin, 1,71 m à midi, 1,72 m le soir.

12 novembre 1834 : 1,70 m le matin, 1,73 m à midi, 1,76 m le soir.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur